A Pantin, le 28 octobre 2016,

Transition écologique : il y a urgence à agir !

Le rapport « Planète vivante » que vient de publier le WWF, révèle que les populations de vertébrés ont chuté de 58 % entre 1970 et 2012 du fait de l'activité humaine, et que notre inaction pourrait contribuer à aggraver ce déclin pour atteindre 67 % en 2020. Ce constat est d'autant plus accablant qu'il vient après cet autre constat, fait dans la torpeur de l'été et le silence le plus total : la concentration en CO2 au-dessus du pôle sud a passé le cap des 400 ppm (parties par millions), un seuil jugé critique par les climatologues et au-delà duquel le climat devient hautement instable. Et cela, sans compter qu'il ne se passe pas un jour sans qu'un nouveau record alarmant ne tombe : année la plus chaude, précipitations exceptionnelles… Selon les spécialistes, l'épisode El niño n'explique pas tout ; qu'il s'agisse de la disparition d'espèces ou du changement climatique, les hommes portent leur part de responsabilité et force est de constater que la tendance ne s'inversera pas s'ils ne modifient pas individuellement et collectivement leurs manières de produire et de consommer, ne transforment pas leur approche de la croissance économique et sa mesure, ne renoncent pas à la course au profit financier.

La COP 21 avait fait naître l'espoir d'un changement. En son temps, la CFTC avait salué le travail réalisé par la présidence française pour aboutir à un consensus et les principales mesures contenues dans l'accord de Paris. Elle avait néanmoins regretté que le document final se divise en deux parties : l'accord lui-même, qui devait être ratifié par chaque Etat selon sa propre législation, et une liste de décisions hors accord, non soumise à ratification. La CFTC avait également déploré que les émissions de l'aviation et du transport maritime – deux secteurs pourtant grands émetteurs de GES – ne soient pas évoquées dans l'accord, et qu'il n'y ait pas de référence directe au prix du carbone. Enfin, elle avait reproché que l'accord ne prévoie aucun mécanisme coercitif ou de sanctions pour les pays qui ne le respecteraient pas. Force est de constater que ces critiques se trouvent aujourd'hui plus que jamais justifiées.

La CFTC s'inquiète, par ailleurs, des contradictions de la politique française en matière d'énergie. D'un côté, la France adopte une loi « relative à la transition énergétique pour la croissance verte » qui cherche à encourager l'utilisation des énergies renouvelables et, de l'autre, elle négocie et signe des accords de libre échange qui favorisent de fait l'importation de produits pétroliers issus de l'exploration et de l'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels (ou gaz de schiste).

Enfin, concernant cette loi, la CFTC déplore la lenteur de la mise en œuvre de plusieurs mesures qu'elle contient. Elle rappelle sur le sujet que, dans un communiqué commun* à plusieurs ONG (RAC, FNH, FNE, notamment) et associations (Unaf), elle se prononçait le18 octobre pour une accélération de la trajectoire de la composante carbone de la taxe sur les énergies fossiles. Une accélération qui doit s'accompagner de "règles du jeu" similaires d'un pays à l'autre en matière de sanctions. Dans le cas contraire, la concurrence pas toujours loyale entre les grands opérateurs concernés s'en trouverait encore mise à mal.

La CFTC considère la transition écologique et énergétique comme une priorité, qui doit guider les politiques économique et industrielle de notre pays.

* Le communiqué commun